



5.00 crédits

60.0 h + 12.0 h

Q1

|   |  |
|---|--|
| Enseignants                                 | Van Drooghenbroeck Jean-François ;   |
| Langue d'enseignement                       | Français   |
| Lieu du cours                               | Louvain-la-Neuve   |
| Thèmes abordés                              | <p>Le cours a pour objet les règles générales d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure civile. Le cours couvre les domaines suivants : - les principes généraux de la fonction de juger. - l'organisation judiciaire : l'organigramme des cours et tribunaux relevant du pouvoir judiciaire, le statut des magistrats du siège et du ministère public ainsi que les modes alternatifs de règlement des conflits y sont abordés. - la compétence : l'attention est principalement portée sur les critères de fixation de la compétence matérielle et de la compétence territoriale et sur le règlement des conflits de compétence, tant au premier degré qu'au second degré de juridiction. - la procédure, à savoir le déroulement du procès depuis son introduction jusqu'à l'exercice éventuel des voies de recours contre le jugement. Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire. 12 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille, en concertation avec le président du département, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation.</p> |
| Acquis d'apprentissage                      | <p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Le cours permet à l'étudiant d'acquérir les notions, institutions et mécanismes indispensables à la compréhension du fonctionnement de la justice et du procès civil. Au travers de cet enseignement, il convient aussi de sensibiliser l'étudiant aux ressorts et aux enjeux de la fonction étatique de juger, celle-ci se distinguant des modes alternatifs de résolution des conflits. Au terme du cours, l'étudiant doit être capable d'appliquer les règles théoriques enseignées à des situations concrètes simples, tout autant que de nourrir une réflexion critique à leur sujet.</p>  |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | <p>Un examen écrit d'une durée de 2 heures, comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à concurrence des trois quarts de la note, 15 à 20 questions identiquement pondérées, posées sous la forme de vrai/faux à justifier en trois lignes par l'énoncé, notamment, des bases légales applicables et des jurisprudences pertinentes,</li> <li>• à concurrence d'un quart de la note, un cas pratique à résoudre.</li> <li>• un test <u>facultatif</u> de vocabulaire de néerlandais judiciaire dont la note se substitue irrévocablement à celle de l'exercice pratique précité</li> </ul> <p>A la moitié du quadrimestre, un test dispensatoire solidaire est organisé, qui permet aux étudiant.e.s, selon la performance obtenue par les participants, d'obtenir une dispense de matière pour les deux sessions (moyenne de 10/20), voire un point bonus (moyenne de 12/20) venant s'ajouter à leur note d'examen du mois de la session de <u>juin</u> (pour plus de détails sur les modalités de ce test : <a href="https://moodleucl.uclouvain.be/mod/forum/discuss.php?id=387423">https://moodleucl.uclouvain.be/mod/forum/discuss.php?id=387423</a>)</p>  |
| Méthodes d'enseignement                     | <p>Enseignement magistral en grand auditoire (60 heures) pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques, notamment l'invitation de praticiens de la justice civile (magistrats, avocats, huissiers), ou encore le regroupement de cours avec d'autres matières du programme dans une perspective interdisciplinaire (ex. cours "mixtes" de droit judiciaire de la famille).</p> <p>Le cours magistral est prolongé par des exercices (12 heures) obligatoires, dispensés en petits groupes (25 étudiants) par un.e assistant.e. Ces séances permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière, notamment par le biais d'exercices de plaidoiries. Les séances sont préparées par l'étudiant.</p>  |
| Contenu                                     | <p>Le cours a pour objet les règles générales d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure civile. Il couvre les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les principes généraux de la fonction de juger;</li> <li>- l'organisation judiciaire : l'organigramme des cours et tribunaux relevant du pouvoir judiciaire, le statut des magistrats du siège et du ministère public ainsi que les modes alternatifs de règlement des conflits y sont abordés;</li> <li>- la compétence : l'attention est principalement portée sur les critères de fixation de la compétence matérielle et de la compétence territoriale et sur le règlement des conflits de compétence, tant au premier degré qu'au second degré de juridiction;</li> </ul>   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
|                              | - la procédure, à savoir le déroulement du procès depuis son introduction jusqu'à l'exercice éventuel des voies de recours contre le jugement.   |
| Ressources en ligne          | Un syllabus (450 p.), disponible sur Moodle (LDROI1307) et diffusé sur support papier par le service-cours.<br>Pour les exercices pratiques : un fascicule d'environ 80 pages, comprenant des tableaux de synthèse, des énoncés de casus et des modèles d'actes de procédure, disponible sur Moodle.   |
| Bibliographie                | 1) Le Code thématique « Audience-Judiciaire » (Larcier) est recommandé pour son excellent rapport qualité-prix (39 €), mais n'est pas imposé.<br>2) G. de Leval, J. van Compernelle, D. Mougenot, O. Caprasse, P. Moreau, H. Boularbah et J.-Fr. van Drooghenbroeck, <i>Droit judiciaire. Tome 2 : Manuel de procédure civile</i> , 3 volumes, Bruxelles, Larcier, 2021, 2.600 pages: lecture d'approfondissement <u>tout à fait facultative</u> . |
| Autres infos                 | L'étudiant.e dispose à l'examen d'un exemplaire de son choix du Code judiciaire.   |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR   |

| <b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>                             |         |         |           |   |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme  | Sigle   | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage  |
| Bachelier en droit   | DROI1BA | 5       |           |  |
| Master [120] en sciences de gestion [Double parcours Gestion-Droit : pour les Bacheliers en Gestion] | GEST2M  | 5       |           |  |